



# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR GDEA

## « Génie des Equipements Agricoles »



### PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse à des jeunes

- ⇒ intéressés par un emploi de cadre intermédiaire en agroéquipement
- ⇒ motivés par une formation permettant d'acquérir des connaissances et compétences techniques élevées dans le domaine des équipements agricoles au sens large.

### ADMISSION

Procédure Parcoursup : inscription obligatoire sur le site du 20 Janvier au 29 Mars ([www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)).  
(confirmation des vœux jusqu'au 7 avril inclus).

Condition d'admission :

- ⇒ Baccalauréat général
- ⇒ Baccalauréat technologique : STAV - STI
- ⇒ Baccalauréats professionnels du domaine de la maintenance et de l'agroéquipement, de la production agricole et industrielle

### OBJECTIFS – CONTENU DE LA FORMATION

#### ARCHITECTURE DE LA FORMATION SUR DEUX ANS :

	Horaire/an	Horaire/sem.
<b>Projet personnel et professionnel de formation</b>		
M 11 – accompagnement au projet personnel et professionnel	87 h	1,5 h
<b>Domaine commun (à l'ensemble des BTS Agricoles)</b>		
M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 h	1,5 h
M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h	3 h
M 23 – Langue vivante	116 h	2 h
M 31 – Education Physique et sportive	87 h	1,5 h
<b>Domaine professionnel</b>		
M 41 – Traitement des données	72.5 h	1,5 h
M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43.5 h	1 h
<b>Connaissances scientifiques, économiques, techniques réglementaires sociales et culturelles, liées au secteur professionnel</b>		
M 51 – Economie et gestion des agroéquipements	87 h	1,5 h
M 52 – Techniques commerciales liées aux agroéquipements	43.5 h	1 h
M 53 – Langue étrangère appliquée au secteur des agroéquipements	58 h	1 h
M 54 – Sciences agronomiques et agroéquipements	101.5 h	2 h
M 55 – Approche scientifique des systèmes techniques en agroéquipements	246.5 h	4 h
M 56 – Outils graphiques et langage du technicien	87 h	1,5 h
M 57 – Mise en œuvre et maintenance des agroéquipements	101.5 h	2 h
M 58 – Connaissance des agroéquipements	87 h	1,5 h
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</b>		
M 71 – Module d'initiative locale : Elaboration de e.machines	87 h	1,5 h

## La formation s'appuie sur :

- ⇒ 14 semaines de stage dans les entreprises du secteur des agroéquipements (constructeurs, concessionnaires, exploitations agricoles, Fédérations CUMA, Chambres d'Agriculture)
- ⇒ la participation au Salon Innov-Agri
- ⇒ des travaux pratiques
- ⇒ des interventions de professionnels
- ⇒ de nombreuses visites de salons et d'entreprises
- ⇒ un voyage à l'étranger

## EVALUATION – EXAMEN - CERTIFICATION

---

Diplôme national délivré pour 50 % en contrôles en cours de formation et 50 % en épreuves terminales

En classe de 2<sup>ème</sup> année, les élèves passent la **certification PIX** (certification de compétences numériques inscrite sur le livret scolaire).

## POURSUITE D'ETUDES

---

- ⇒ Certificats de spécialisation dans des secteurs complémentaires
- ⇒ Licences Professionnelles
- ⇒ BTS dans une autre spécialité en 1 an
- ⇒ Classes préparatoires post BTS préparant aux écoles d'ingénieur des techniques agricoles
- ⇒ Ecole supérieure agricole privée

## DEBOUCHES

---

Cette formation permet une **excellente insertion professionnelle et une gamme variée d'emplois** dans le secteur des agroéquipements, du machinisme, des matériels de l'aménagement des espaces ruraux et périurbains, tels que :

- ⇒ Technicien de bureau d'études (construction)
- ⇒ Chef d'atelier en concession
- ⇒ Responsable produit chez un constructeur – importateur
- ⇒ Conseiller en Agroéquipement
- ⇒ Responsable d'une exploitation agricole ou d'une entreprise
- ⇒ Technico-commercial
- ⇒ Inspecteur technique

### **Informations concernant les bourses sur critères sociaux :**

Les étudiants peuvent faire une demande de bourse et de logement CROUS à partir du 15 janvier à travers la procédure du Dossier Social Etudiant (DES) sur le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).